



CLUB SIMCA FRANCE



www.clubsimcafrance.fr / castries2017@clubsimcafrance.fr

16^e rassemblement SIMCA du 25 au 28 mai 2017 dans le parc du château de Castries (34160)

INSCRIPTION BOURSE D'ÉCHANGE PROFESSIONNELS

Date limite d'inscription : samedi 22 avril 2017, le cachet de la poste faisant foi

à retourner avec le règlement à

Alain Varet – inscription Castries 2017 - 880 avenue Jean Falconnier - 01350 Culoz

Société : Fonction :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Courriel@ :

Bourse Plein Air :

Un emplacement en plein air vous est proposé.

Les installations seront gardiennées en dehors des heures d'ouverture au public

Chaque exposant devra disposer de son propre matériel d'exposition : tables, chaises, rallonges électriques, bâches de protection...

Installation à partir de mercredi 24 mai 16 heures et démontage terminé pour le dimanche 28 mai 19 heures.

Horaires d'ouverture du site au public : jeudi 10h00 à 19h00, vendredi 9h00 à 18h00 et samedi 9h00 à 19h00 et dimanche 9h00 à 16h00.

Forfait 1 jours : 10 € le ml x ml = €

Forfait 4 jours : 20 € le ml x ml = €

Soit un chèque N° Banque

d'un montant total de €, à l'ordre du Club Simca France.

Je soussigné

agissant en qualité de pour la société :

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant la bourse d'échange organisée à l'occasion du 16^e rassemblement SIMCA du Club Simca France et déclare l'accepter dans son intégralité.

Fait à : Le Signature, Cachet de la société :
(Mention Lu et approuvé)

Adresse postale : Maison des associations - Boîte 64 Club Simca France - 28 rue Laure Diebold - 75008 Paris -
www.clubsimcafrance.fr



La restauration (réservation obligatoire) de 12h à 14h au prix de 15.00 € par personne.

Des repas « traiteur » (1/4 de vin, eau plate ou gazeuse et café compris) sont proposés tous les **midi** des jeudi, vendredi, samedi et dimanche sur le site de la manifestation.

- Jeudi 25 mai :** Salade paysanne ou Salade romaine
Buffet de charcuterie
Confit de canard aux baies roses
Fromages
Tarte aux fruits rouges
- Vendredi 26 mai :** Rillettes de thon méditerranéen ou Salade César
Saumon en belle vue
Rouille de seiches à la sétoise
Fromages
Tarte aux poires chocolat caramel
- Samedi 27 mai :** Légumes du jardin en anchoïade ou Délices du berger
Vinaigrette d'agrumes
Buffet de charcuterie
Pintade de plein air, rôtie aux pêches blanches
Fromages
Salade de fruits
- Dimanche 28 mai :** Mélange croquant mozzarella ou Méli mélo impérial
Vol au vent et son cocktail de fruits de mer
Tajine d'agneau aux pruneaux, amandes et graines de sésame
Fromages
Nougat glacé sur lit de crème d'amandes

	Nbre	Prix Unitaire	Total
Repas jeudi midi		15,00 €	
Repas vendredi midi		15,00 €	
Repas samedi midi		15,00 €	
Repas dimanche midi		15,00 €	
		Montant total	

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Courriel@ :

Soit un chèque N° Banque

d'un montant total de €, à l'ordre du **Club Simca France**.

CLUB SIMCA FRANCE

16^e rassemblement SIMCA du 25 au 28 mai 2017 dans le parc du château de Castries (34160)

REGLEMENT DE LA BOURSE D'ECHANGE PROFESSIONNELS

Article 1 : A l'occasion du 16e rassemblement SIMCA du Club Simca France, seront accueillis les exposants qui désireront vendre ou promouvoir des produits et services se rapportant aux véhicules de collection. Ils devront impérativement avoir fait parvenir leur demande d'inscription avant le samedi 22 avril 2017.

Article 2 : Les exposants devront respecter la législation en vigueur relative à ce type de manifestation et seront tenus de remplir le registre pour déclaration en Préfecture. Ils devront être couverts par une police d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et produire le justificatif.

Article 3 : L'installation des stands s'effectuera à partir du mercredi 24 mai 2017 de 16 à 20 heures et le jeudi 25 mai 2017 de 9 à 10 heures. Les opérations de démontage s'effectueront le dimanche 28 mai 2017 à partir de 16 heures et devront être terminées au plus tard à 19 heures. Les véhicules des exposants bourse d'échange devront stationner exclusivement à l'extérieur du site (parc et château classés monuments historiques) sur un parking à proximité et prévu à cet effet.

Article 4 : La bourse d'échange sera ouverte le jeudi de 10h00 à 19h00, le vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 16h00.

Article 5 : La décoration et la sécurité des stands seront à la charge des exposants. Les matériaux utilisés devront être conformes à la législation en vigueur (les matériaux et mobiliers employés devront être incombustibles). En outre, chaque exposant devra disposer de son matériel d'exposition : tables, chaises, bâches de protection...

Article 6 : La disposition des stands ne devra pas condamner les accès réservés aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie (bornes d'incendie, extincteurs et issues de secours).

Article 7 : L'usage des micros, mégaphones et de tout amplificateur de voix ou de sons sont interdits. Tous les effets pyrotechniques sont interdits.

Article 8 : Les transactions se feront exclusivement entre exposants et visiteurs. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de litige.

Article 9 : La vente de boissons et de tout produit de restauration est strictement interdite sur le site, à l'exception des espaces tenus par le Club Simca France et le traiteur.

Article 10 : En dehors des heures d'ouverture au public, l'accès au site sera formellement interdit.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant, club, produits, services ou véhicules destinés à être exposés, ne correspondant pas à l'esprit ou au caractère de la manifestation.

Article 12 : Les exposants resteront entièrement responsables de leurs propres matériels et véhicules. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de litige (vols, dégradation ou tous autres méfaits).

Article 13 : Les exposants seront responsables quotidiennement de l'élimination de leurs déchets (emballages divers, produits verriers ou autres). Les organisateurs comptent sur chacun afin que la propreté des lieux soit respectée.

Article 14 : La bourse d'échange et l'ensemble du site seront surveillés de 20h00 à 9h00. Néanmoins, il est fortement conseillé aux exposants de bâcher correctement leur stand le soir, et ce afin de soustraire leur marchandise à la vue.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE COMPREHENSION